



Retrait d'une journée sur mon salaire VRP

Par **Romain10220**, le **15/01/2013** à **11:53**

Bonjour,

je me permets de poster sur ce forum car j'ai un souci avec mon employeur :
sur le salaire de Décembre, il m'a retiré une journée de travail car je ne suis pas allé au bureau une journée.

Or, je suis VRP exclusif, sans horaires de travail, donc je peux aussi bien faire des semaines de 7 jours (comme ça arrive pendant les salons) avec 70-80 heures ou alors des petites semaines de 35h.

A-t-il le droit ? D'après lui OUI mais d'après ce que j'ai pu voir à droite à gauche NON, alors j'aimerais votre avis.

Merci beaucoup

Romain

Par **pat76**, le **15/01/2013** à **17:02**

Bonjour

Qu'indique exactement votre contrat sur le nombre d'heures à effectuer?